

CPN GOFPA

18 MAI 2018 9h-12h



Présents :

Collège salariés : Mmes Baudet-Collinet (FGA CFDT), Mme Friedrich (CFTC), Mrs Angomard (SNEIP-CGT), Loeuillet (SNEIP - CGT),

Collège employeurs : Mme Salvignol, Mrs Marie, Audrain, Hardy, Grésin

1) Approbation compte rendu de la dernière CPN février 2018

2) Lecture du compte-rendu , par la présidente, de la visioconférence du 18 avril 2018 (en pièce jointe)

La CFTC et la CGT font remarquer que cette réunion du 18 avril 2018 n'est pas une Commission Paritaire et qu'il faut donc changer l'intitulé du compte rendu qui devient réunion de travail et non plus compte rendu de CPN .

3) Approbation du statut du syndicat des chefs d'établissement

Puisqu'il s'agit d'un avenant à la convention collective et non d'un accord, Mr Angomard (SNEIP-CGT) propose de supprimer les articles 1 et 3 (aucun sens dans le cadre d'un avenant) de ce texte pour ne garder que l'article 2.

Cette proposition semble faire l'accord de tous.

Mr Angomard demande si l'avenant doit être signé par les signataires de la convention collective ou bien par les syndicats désormais représentatifs.

Le collège employeur doit s'informer à ce sujet.

4) Bilan de la rencontre avec les représentants du CNEAP dans le cadre du rapprochement des branches.

La veille de cette CPN, des représentants des collèges employeurs et salariés des instances CNEAP et GOFPA se sont rencontrés pour faire un point d'étape. Suite à la nécessité de regroupement des branches imposé par le gouvernement, les deux collèges employeurs ont multiplié les contacts pour étudier ce rapprochement. Le nombre de 5000 salariés (nombre minimum pour maintenir la branche) est dépassé pour le CNEAP, ce qui n'est pas le cas pour le GOFPA avec 787 salariés. Avant Aout 2018, il doit être signé un accord de rapprochement si non c'est le Ministère du travail qui décidera de l'intégration d'une branche dans une autre et donc d'appliquer la convention collective de rattachement sans possibilité d'appliquer des points spécifiques au champ professionnel. Il y a donc urgence à engager ce rapprochement. S'il y a accord de rapprochement des conventions collectives, dans un premier temps les 2 textes seront « empilés » et les partenaires sociaux auront un délai de 5 ans maxi pour écrire une CC commune.

Le SPELC s'interroge sur le fait que des établissements laïques veuillent rejoindre l'enseignement catholique. Le CNEAP répond que la nouvelle convention collective du CNEAP adoptée en septembre 2016 ne fait plus état du mot « catholique » dans un esprit d'ouverture à d'autres établissements, ce qui n'empêche pas le caractère propre de chaque établissement.

La CFDT semble être favorable, mais il y a une certaine retenue de la FEP (présente au CNEAP et non au Gofpa) alors que la FGA (fédé de la CFDT qui est au GOFPA) semble favorable.

La CFTC est favorable.

Depuis le début de la question de la réduction du nombre de branches professionnelles, la CGT a toujours revendiqué un rapprochement de ces 2 branches que ce soit en commission paritaire CNEAP ou GOFPA. Avant le 15 juin, Il est demandé à chaque organisation syndicale de donner leur avis sur un accord de rapprochement des deux branches. Même si la CGT n'est plus considérée comme représentative, les représentants des employeurs (CNEAP et GOFPA) ont demandé que la CGT donne aussi son avis. Cette question sera donc portée à la commission exécutive de notre syndicat qui se réunit le 1^{er} juin et qui prendra la décision.

5) Ouverture des NAO : thèmes ouverts

Mme Baudet-Collinet (FGA CFDT) avait demandé (réunion de travail du 18 avril) l'ouverture des NAO 2018.

Pour la présidente, Mme Salvignol, le rapprochement des branches est le plus important. Les NAO 2018 sont toutefois ouvertes.

Le collège employeur propose de travailler sur la grille indiciaire puisque celle-ci date de 2012 (or il est nécessaire de la travailler tous les 5 ans).

Mmes Baudet-Collinet (FGA CFDT) demande l'ouverture de négociations sur les salaires.

Mme Friedrich (CFTC) demande une prime exceptionnelle .

Mrs Angomard et Loeuillet (SNEIP - CGT) demandent une augmentation du point Gofpa ainsi qu'une négociation autour des jours de carence et la prévoyance santé.

Prochaine CPN fixée au 11 octobre 2018.

Angomard C. et Loeuillet P.